

Image not found or type unknown



Frais de succession des banques

Par **Eliz84**, le **02/11/2010 à 16:30**

Bonjour,rnrnrnMon grand-père est décédé depuis quelques mois. Mes grands-parents avaient un compte commun au Crédit Agricole. Après son décès, les démarches nécessaires ont été faites pour que seul le nom de ma grand-mère reste. La banque lui a alors prélevé 300 € dont le libellé est "frais de dossier de succession". Ma grand-mère était déjà co-titulaire de ce compte, il a juste été question d'enlever le nom de mon grand-père. Ce prélèvement est-il légal ? Et sur quoi se basent-ils pour le montant débité ? rnrnMerci.

Par **mimi493**, le **02/11/2010 à 17:45**

lire les conditions et tarifs de cette banque